



COVID-19 : Infolettre spéciale

ÉCHANTILLONNAGE DU CO₂ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU CSSDM

Le 13 janvier dernier, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a demandé aux centres de services scolaires d'établir un portrait de la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans tous les bâtiments scolaires du Québec. Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a désormais reçu le protocole du MEQ et **procédera à un échantillonnage de chaque type de classes dans tous ses établissements**, au plus tard le 15 mars 2021.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il est important de maintenir un bon apport

d'air frais dans les milieux intérieurs afin de diluer les aérosols émis par les personnes et qui sont susceptibles de contenir le virus SARS-CoV-2. Selon les établissements, cet apport s'effectue grâce à la ventilation naturelle des fenêtres ou à la ventilation mécanique. D'ici la prise de mesures, nous multiplierons les rappels au sujet de **l'importance de respecter la Directive d'ouverture des fenêtres dans nos établissements où cela est possible**. À noter que toutes les classes sans fenêtres ouvrantes sont munies d'un système de ventilation mécanique.

Comme le CO₂ est émis par tous les élèves d'une classe, sa concentration est un excellent indicateur de l'apport d'air frais dans un espace intérieur. Les concentrations de CO₂ généralement rencontrées dans les classes ne présentent pas de risque direct sur la santé des occupants. Ces tests visent donc à **déterminer si des mesures correctives sont nécessaires**. Le MEQ mentionne que les concentrations de CO₂ en deçà de 1 500 parties par million (ppm) sont acceptables, mais vise une cible de 1 000 ppm.

Le CSSDM diffusera tous les résultats des échantillonnages effectués dans ses établissements scolaires sur la page cssdm.gouv.qc.ca/citoyens/ventilation-qualite-air. Les suivis appropriés seront faits pour tout résultat supérieur à 1 000 ppm et des mesures correctives seront apportées lorsque nécessaire. Si des échantillons au-dessus de 2 000 ppm sont détectés à l'école de votre enfant, la nature des mesures correctives à mettre en place vous sera directement communiquée, considérant que des analyses et des actions plus poussées pourront être menées.

Rappelons enfin qu'au CSSDM, nous mettons en œuvre depuis 2012 un plan structuré d'entretien préventif qui vise le maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les membres du personnel et les élèves.

Merci de votre collaboration,

La direction générale